

Editorial du Rapport 2020-2021 des Services industriels de Lausanne

paru au printemps 2021

A l'heure de présenter le rapport 2020 des Services industriels de Lausanne, je souhaite aussi faire un bilan plus étendu. Dès le mois de mars, l'année 2020, mais aussi le premier semestre 2021, ont été marqués par l'irruption et les effets de la pandémie, ses effets sur les personnes, les collectivités publiques, les entreprises.

2020 a mis à l'épreuve la société tout entière, et notre organisation n'a pas échappé à ce cataclysme. Les optimistes espéraient voir se desserrer l'étau des contraintes sanitaires après quelques mois, mais 2021 les a vues se prolonger, et pour de bonnes raisons, tant les indicateurs épidémiologiques ont mis de temps à se redresser. La pandémie a montré l'importance de politiques publiques efficaces et dotées de ressources suffisantes, que ce soit dans le domaine sanitaire ou dans celui de l'appui au monde du travail, de l'économie, de la formation. Les diverses restrictions semblent, au moment où j'écris ces lignes, appelées à diminuer progressivement. Mais la fin de la pandémie, on le constate jour après jour, variant après variant, est une cible mouvante, d'autant que les décisions d'allègement se doivent d'intégrer le principe de précaution, et qu'il n'est pas possible de relâcher abruptement les efforts tant que l'immunité collective n'a pas progressé significativement.

Dans ces circonstances où les conditions de travail se sont significativement compliquées, le secteur énergétique a, pourrait-on dire, brillé une fois de plus par son invisibilité. Il en est allé de même pour les infrastructures de télécommunication qui permettent la circulation de l'information. Sans une telle continuité, le travail à distance n'aurait pas été concevable – pas plus que les moments de distraction que le semi-confinement a fortement virtualisés. Personne, sur les aires de dessertes des Services industriels lausannois, n'a manqué d'électricité, de chaleur, d'eau ni de connexion multimédia, personne n'a eu à souffrir de pannes et d'interruptions de ces services essentiels. Nous pouvons être fiers que notre organisation ait, dans une telle situation de crise, garanti une telle stabilité et ait fait la preuve éclatante – précisément parce qu'invisible – de sa fiabilité.

Au moins cette année exceptionnelle permet-elle de juger des décennies précédentes à l'aune de ce qui importe véritablement, en termes de solidarité sociale, de solidité de l'économie, de compétence des instances étatiques en charge des politiques publiques. Je voudrais ainsi élargir la perspective temporelle, en me référant tant aux quinze années que j'ai passées à la direction des SiL qu'aux décennies qui nous attendent. Les trois législatures que j'ai passées à la tête des Services industriels de Lausanne ont vu la mise en œuvre de modifications législatives et économiques très significatives, avec l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions sur les télécoms et sur l'électricité. La vie du curieux avatar de la semi-ouverture du marché de l'électricité se prolonge, avec son cortège de contradictions – qui sont peut-être moins préoccupantes que la situation de totale ouverture qui nous est promise par le Conseil fédéral. La question de la sécurité de l'approvisionnement en énergie prend de l'importance. Enfin, et surtout, l'interdépendance des questions énergétiques et climatiques prend place au sommet de l'agenda des préoccupations politiques – mais tarde à le faire au niveau législatif. Ce qui est alarmant, encore et toujours, c'est le choc des temporalités : l'avènement de la société industrielle a produit une urgence climatique, résultat d'un système économique et politique extraordinairement inerte et dynamique à la fois, qui n'a, jusqu'ici, pas été en mesure de prendre en compte les questions environnementales. Or, pour assurer la survie et la prospérité de l'humanité, la correction des déséquilibres environnementaux

nécessiterait des décisions fortes prises sans délai. Dans l'immédiat, elles se heurtent à l'immobilisme du système politico-économique, largement imputable à la puissance multinationale de l'ancien monde hypercarboné, mais aussi aux impératifs conjoints de rentabilité immédiate des entreprises, et de stabilité budgétaire des économies publiques. A ce titre, un nouveau chapitre de l'économie mondialisée va s'ouvrir avec les stratégies d'endettement public préconisées désormais par les grandes puissances. Et il faut se rappeler que même une fois prises, ces décisions courageuses et indispensables ne déploieraient leurs effets que très progressivement et presque imperceptiblement, à l'échelle des prochaines décennies.

Quinze ans de travail dans des conseils d'administration m'ont montré à quel point il est difficile, et parfois acrobatique, d'allier les intérêts des entreprises, des actionnaires, et des « parties prenantes ». Quinze ans de participation directe ou indirecte à l'élaboration de textes de lois, démontrent que la protection des intérêts sectoriels (si estimables et légitimes soient-ils) prend systématiquement le pas sur une vision globale et à long terme. Ce n'est que très progressivement – et sans doute trop lentement – que les jurisprudences commencent à reconnaître la responsabilité des générations passées et présentes à l'égard des générations futures : invoquer l'état de nécessité dans lequel se trouvent de jeunes manifestants, mais aussi et surtout rappeler, comme en Allemagne, que des impératifs constitutionnels peuvent être invoqués pour justifier des exigences accrues en matière de politique énergétique et climatique, voilà qui change un peu la donne. Il reste à espérer que ces avancées accorderont effectivement plus de poids à la durabilité de notre système planétaire. Pour l'instant hélas, les gesticulations diplomatiques et l'étalage de bonnes intentions étatiques et internationales non suivies d'effet perdurent et avec elles les issues « perdant-perdant ».

Découvrir dans ses moindres détails le monde de l'énergie et du multimédia, y œuvrer de toutes mes forces, le représenter auprès des lausannoises et des lausannois, auprès d'une municipalité collégiale et attachée au bien commun, auprès d'un Conseil communal parfois distrait mais préoccupé des problèmes qui se posent à la collectivité, auprès des nombreuses sociétés de droit privé dont la Ville est actionnaire directe ou indirecte, cela a été un défi fascinant. Grâce au travail conjoint de l'ensemble de leur personnel, les Services industriels assurent la qualité de la desserte et la sécurité de l'approvisionnement, élaborent des grands projets au long (et parfois très long) cours, développent des stratégies qui leur permettent de s'adapter à des conditions-cadres en évolution. Ils vont pouvoir contribuer de manière décisive au plan climat que la Municipalité a établi, et dont je ne saurais assez souligner l'importance et la qualité. Au moment de clore ces trois législatures, je souhaiterais particulièrement remercier l'ensemble de mes collègues à la Municipalité, et les chefs de service qui m'ont fidèlement accompagné dans ce parcours exigeant : ils ont toujours contribué à la recherche de solutions. Ma reconnaissance va aussi aux cadres des SiL, dont l'expertise est remarquable, et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, parfois râteaux mais loyaux et dévoués.

Je souhaite bon vent – eh oui, l'énergie éolienne fait partie de la solution... – à cette magnifique entreprise publique, à toutes celles et à tous ceux qui m'ont aidé à la maintenir et à la faire progresser. Mon successeur Xavier Company hérite de dossiers passionnants et complexes, mais aussi des meilleurs outils et des bonnes personnes pour l'accompagner.

Jean-Yves Pidoux